

Image not found or type unknown



Demonde d'un conseil conçernent droit a l'immigration

Par **amlne**, le **02/02/2008** à **15:36**

slt tt l monde. je jeune d'origine alerien, les grand parent maternelle sont ts en france, il y ake ma mere ici en algerie, tt sa famille en france, est ce kon a le droit d'avoir 1 rassemblement familiale? et kel sont les proçédure ke je doit suivre?
merci d'avance vouillez me repondre svp